

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 OCTOBRE à 18H

Présents : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, NIVARD Lionel, FAISANT Patrick, LABARDE Aurore, LASNIER Fabienne, FROMENTIN Gwenaëlle, BRACHET Xavier, CONTE Jean-Louis, BARLOT Elisabeth

Absent représenté : FREDAIGUE-POUPON Martine (pouvoir donné à BARLOT Elisabeth)

Absent représenté jusqu'à 18h30 : BARDU Laura (pouvoir donné à Patrick FAISANT)

## ORDRE DU JOUR

- 1- Devis entretien des accotements et talus
- 2- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet au 1/11/2020-Modification du tableau des effectifs
- 3- Commissions municipales : nouvelle désignation de ses membres
- 4- Annulation de la commission « Economie-Finances »
- 5- Création d'un Centre communal d'Action Sociale
- 6- Admission en non-valeur
- 7- Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive
- 8- Attribution de subventions de fonctionnement 2020
- 9- Participation de la commune aux frais d'inscription des activités périscolaires
- 10- Budget principal : décision modificative n°1 : virements de crédits
- 11- Travaux 2021 : demandes de subventions auprès des services de l'Etat
- 12- Travaux 2020-2021 : demandes de subventions au titre des CTD
- 13- Réhabilitation du réseau unitaire Rue de la colline : contrat de maîtrise d'œuvre
- 14- Programme de voirie 2021
- 15- Vente de bois sur un bien de section à Pierrefitte : annulation de la délibération du 28/09/2015
- 16- Avis sur enquête publique concernant la société « Les Chaîneries Limousines » : ajout d'une unité de galvanisation à chaud exploitée sous le régime de l'autorisation.
- 17- Colis des aînés
- 18- Attribution d'une salle municipale à France Parkinson et RP Global
- 19- CCHLeM : Approbation du rapport de la CLECT
- 20- Approbation modification des statuts du SYGESBEM
- 21- Divers

Les points 3 et 15 sont retirés de l'ordre du jour et reportés au prochain conseil municipal.

### **1 – DEVIS ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS ET TALUS**

Madame le Maire expose le fait que l'épareuse de la commune est en mauvais état et qu'il convient d'attribuer le marché d'entretien des abords de la voirie à une entreprise.

L'entreprise, Didier BREDIER, a été retenue pour le nettoyage des routes avec épareuse comprenant le bas-côté de route, le talus et le buisson et pour l'hiver 2020/2021.

Le montant est de 8 250.00 € HT soit 9 900.00 € TTC

### **2 – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET AU 1/11/2020 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de renforcer le service technique et en prévision des futurs départs en retraite prévus d'ici 5 ans, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er novembre 2020.

### **4 – ANNULATION DE LA COMMISSION « ECONOMIE-FINANCES »**

Le conseil municipal, dans sa délibération du 09 juin 2020 avait décidé de créer une commission « Economie-Finances » chargée de définir les orientations budgétaires et d'étudier les financements des projets. Elle était composée du Maire et des 3 adjoints.

Afin de ne pas alourdir le fonctionnement de la municipalité, le conseil municipal décide de supprimer la commission « Economie-Finances », Mme La Maire et les adjoints se réunissant de manière hebdomadaire

## **5 – CREATION D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Mme le Maire explique le fonctionnement d'un CCAS, dispositif supprimé sur la commune de PEYRAT DE BELLAC en 2019. Afin d'aider les personnes les plus fragiles et démunies, le conseil municipal décide de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 10 personnes. (5 membres élus parmi le conseil municipal et 5 membres nommés par le maire représentants des associations qui œuvrent dans des actions de prévention et de développement social.

Les membres nommés par Mme le Maire pour représenter les différentes associations seront :

- Représentant des associations familiales : Mme Corinne BROSSARD pour l'UDAF87
- Représentant des associations de retraités, personnes âgées : M Pierre COUSSY du club Charles Sylvestre de Peyrat de Bellac
- Représentant des associations de personnes handicapées : Mme Nicole RANGER de la FNATH
- Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre l'exclusion : M Nathalien COURTY ou M Philippe BOURCY, représentants l'ALEFPA
- Représentant de l'association BMPAH (office de coordination Bellac Mézières qui permet le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées) : Mme Nicole PERROT

Les membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste. Les résultats du vote sont les suivants :

Liste DEVERRIERE Cécile	12 voix	4 sièges attribués
Liste BARLOT Elisabeth	3 voix	1 siège attribué

Les membres du conseil municipal élus au CCAS sont :

- Cécile DEVERRIERE
- Gwenaëlle FROMENTIN
- Fabienne LASNIER
- Pierre ROCHETTE
- Elisabeth BARLOT

## **6 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Comptable public, Mr CEROUX, nous expose, que suite aux poursuites restées sans effet, il n'a pas pu recouvrer des titres cantine/garderie et activités périscolaires sur les années 2015 à 2019 pour un montant total de 1 114.10 €. Le conseil municipal a approuvé l'admission en non-valeur de ces créances.

## **7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE**

Le 15 septembre 2020, le club de rugby de Bellac a reçu Monsieur Bernard LAPORTE, Président de la Fédération Française de Rugby, et organisé une réception en son honneur à la salle polyvalente. Aussi, pour venir en soutien aux dépenses de réception, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 165 € au club de rugby de Bellac.

## **8 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020**

Différentes associations ont sollicité la commune pour une subvention. Madame le Maire expose les missions et le budget annuel lorsqu'il est annexé. Les subventions accordées sont les suivantes :

Libellé	Montant
Solidarité séisme pour la commune du Teil (Ardèche) Subvention promise par la commune en 2019 et non versée	150 €
Les Robins des Champs (Association d'agriculteurs sur l'arrondissement de BELLAC) pour le Concours de labours du 22 août 2020 à Peyrat de Bellac	70 €
Association des conciliateurs de Justice du Limousin	70 €
Secours Populaire Français – Limoges	70 €

Les restaurants du Cœur Haute-Vienne	70 €
Union Départementale des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale)	70 €

### **9 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

La participation annuelle des familles pour chaque enfant inscrit aux activités périscolaires est de 25.50 € (8.50 € par trimestre). Ces activités ont lieu les lundis de 16h00 à 17h30 à l'école des deux Tilleuls. Afin de promouvoir ces activités et qu'un plus grand nombre d'élèves puissent en bénéficier, le conseil municipal décide d'apporter une aide d'un montant de 4.50 € par trimestre et par enfant inscrit aux activités pour l'année scolaire 2020/2021.

### **10 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENTS DE CREDITS**

Afin d'avoir les crédits suffisants pour permettre l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et afin de pouvoir reverser, à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, le fonds d'amorçage (aide de l'Etat) des activités périscolaires perçus, le conseil municipal décide des virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

c/6541 : + 1000 €    c/615221 : - 1000 €

Dépenses de fonctionnement    Recettes de fonctionnement

c/7489 : + 10 000 €    c/ 7488 : + 10 000 €

### **11 – TRAVAUX 2021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT (DETR ou DSIPL)**

➤ Madame le Maire fait remarquer que l'école n'est pas équipée en matériel informatique.

Il est proposé de financer 2 tableaux numériques interactifs avec licences, 2 vidéoprojecteurs et 5 PC portables pour les élèves (classe mobile) pour un montant total TTC de 10 967.88 €. Dans le cadre du dispositif «Label Ecoles Numériques » et en collaboration avec les enseignants, un dossier de demande de soutien à hauteur de 50% a été déposé auprès de l'Etat via l'académie de Limoges. La subvention sollicitée s'élève à 5 482 €.

De plus, l'installation de ce matériel nécessite des travaux de câblage.

Une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) est également sollicitée pour le câblage et le matériel à hauteur de 50 % du montant HT.

• Devis Entreprise PLANCKEEL (câblage)	3 457.00 € HT	4 148.40 € TTC
• Devis Société MEMOLIM (équipement numérique)	9 139.90 € HT	10 967.88 € TTC

Dans le cas où le dossier « Label écoles numériques » serait retenu, la DETR serait ramenée à 30% (les aides publiques ne pouvant pas dépasser 80 % du montant HT)

➤ Madame le Maire propose l'installation d'un lave mains collectif dans la cour de l'école des Deux Tilleuls ainsi qu'un abri au-dessus de cet équipement sanitaire.

Le conseil municipal sollicite une subvention DSIPL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local).

Deux devis ont été réceptionnés :

<input type="checkbox"/> Devis Plomberie – Ent.BARDU	1 503.00 € HT	1 803.60 € TTC
<input type="checkbox"/> Devis charpente et couverture abri - Ent.AUDIER	3 564.10 € HT	4 276.92 € TTC

### **12 – TRAVAUX 2020-2021 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES (CTD)**

➤ Suite à un problème électrique survenu dans le bâtiment de la mairie, il est impératif d'entreprendre des travaux de mise aux normes du tableau électrique desservant le local technique, la mairie et la salle associative sous la mairie. Le montant des travaux s'élève à 3 341.00 € HT.

Face à cette dépense imprévue, il a été demandé aux services départementaux d'annuler le dossier de demande subvention prévue pour la VMC de la salle sous la mairie et de le remplacer par ce projet de réfection du tableau électrique.

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux) à hauteur de 20 %

➤ Madame le maire propose de maintenir les travaux de rejointoiement sur le mur du nouveau cimetière. Le devis de Mr DUCHIRON s'élève à 6 212.00 € HT

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD à hauteur de 20 %.

➤ Il est également proposé le ravalement de la façade, l'installation de volets roulants et le remplacement de menuiseries extérieures sur l'immeuble communal situé 7 rue de la Colline. Une demande de subvention est sollicitée au titre des CTD.

- Devis peinture entreprise M PERICAT 3 586.08 €HT soit 3 944.68 € TTC
- Devis entreprise LCCB (menuiserie) 13 410.00 € HT

➤ Concernant les travaux de réhabilitation du réseau unitaire rue de la Colline, Pierre ROCHETTE expose les problématiques concernant les canalisations et le surplus des eaux pluviales qui se déversent dans la station d'épuration.

Nouvelle estimation du projet :

- |  |                 |                  |
|--|-----------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> Partie réseau eau usée :      | 96 421.50 € HT  | 115 705.80 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Partie réseau eau pluviale :  | 80 638.50 € HT  | 96 766.20 € TTC  |
| <input type="checkbox"/> Honoraires, tests réception : | 21 279.50 € HT  | 25 535.40 € TTC  |
| Soit un total de                                       | 198 339.50 € HT | 238 007.40 € TTC |

Une demande de subvention est sollicitée auprès du conseil départemental au titre des CTD.

Une subvention est également sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

### **13- REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE RUE DE LA COLLINE- CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Pour la conduite des travaux de réhabilitation du réseau unitaire rue de la colline, Le Conseil Municipal, autorise Mme le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études CEE environnement pour un montant de 13 279.50 € HT soit 15 935.40 € TTC

### **14- PROGRAMME DE VOIRIE 2021**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le programme de voirie 2021 tel que défini ci-dessous pour un montant total de 33 000 € HT soit 39 600 € TTC. A ce montant s'ajouteront les frais de maîtrise d'œuvre et le coût du diagnostic de l'ATEC (Agence Technique départementale). Ces travaux seront intégralement financés par les fonds propres communaux après déduction des subventions attribuées à la commune.

Libellé	Estimation de l'ATEC
Voie communale N°1 – Village de Noussat – réfection de la chaussée en enrobé	11 000 € HT
Le long de la RD 49A - Remplacement des caniveaux défectueux	16 500 € HT
Impasse, rue du Lieutenant Lacoste – Parcelles communales n°407 et 408 Pose de caniveaux, création de regards, réfection de la couche de roulement en enrobé	5 500 € HT
TOTAL HT	33 000 €
TOTAL TTC	39 600 €

### **16 – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SOCIETE « LES CHAINERIES LIMOUSINES » : AJOUT D'UNE UNITE DE GALVANISATION A CHAUD QUI SERAIT EXPLOITEE SOUS LE REGIME DE L'AUTORISATION**

La parole est donnée à Monsieur Patrick FAISANT afin d'exposer le nouveau projet de l'entreprise « Les Chaîneries Limousines ». Le site fabrique des chaînes métalliques depuis 1923 et souhaite ajouter une unité de galvanisation à chaud. Cette unité est susceptible de présenter des risques pour l'environnement et notamment sur le milieu aquatique, l'exploitant a donc dû constituer un dossier qui est soumis à la consultation du public et à autorisation environnementale par le préfet. L'activité décomposée en production, traitements de préparation et finition des chaînes, utilise des fours, des cabines de peinture, des grenailleuses, des soudeuses. Les seules eaux industrielles générant des effluents, sont les eaux de refroidissement, les eaux industrielles issues des bains seront traitées en déchets ultimes via des filières spécialisées.

Le conseil municipal a donné un avis favorable à ce nouveau projet.

## **17 – COLIS DES AINES**

En raison des prescriptions sanitaires actuelles et compte tenu de l'évolution des risques, le conseil municipal, décide d'annuler le traditionnel repas des aînés. Un colis sera alors distribué à toutes les personnes ayant plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales ou domiciliées sur la commune.

## **18– ATTRIBUTION SALLE MUNICIPALE A L'ASSOCIATION FRANCE PARKINSON ET L'ENTREPRISE RP GLOBAL**

Le conseil municipal décide d'accorder à titre gracieux une salle municipale à Mme GAY, bénévole à l'association France Parkinson, afin de pouvoir dispenser des cours de gymnastique adaptés à la pathologie des personnes atteintes de troubles parkinsoniens.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, au tarif en vigueur soit 140 €, la salle des associations du foyer-club à la société RP Global afin d'organiser une réunion le 27 octobre 2020 avec les membres du comité local de suivi du projet éolien

## **19 – CCHLeM : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Madame Le Maire explique aux membres du conseil les missions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Elle est chargée de procéder à l'évaluation des attributions de compensation liées au transfert de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (TPU). Chaque Conseil Municipal de la CCHLeM doit se prononcer sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport par le président de la commission.

Le conseil municipal a approuvé le rapport annuel de la CLECT de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche du 25 septembre 2020.

## **20 – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYGESBEM**

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du SYGESBEM (Syndicat Intercommunal de Gestion de la Voirie des cantons de Bellac et Mézières) lui permettant :

- D'accepter l'intégration des communes de Thiat et Darnac pour la section voirie suite à la création de la commune nouvelle Val d'Oire et Gartempe,
- D'accepter de retirer la section « transport scolaire » du texte des statuts. Le transport scolaire relève de la compétence de la Région Nouvelle Aquitaine
- D'accepter le retrait des Communes de Cieux et Gajoubert du SYGESBEM, ces communes étaient membres du syndicat que pour la section transport scolaire

## **21 – DIVERS**

Madame le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

a- Commande de 3 ordinateurs portables et de deux unités centrales pour la mairie :

- ✓ Devis AD2M : 2 791.67 € HT soit 3 350.00 € TTC
- ✓ Devis société EVA-TEAM : 2 610.00 € HT soit 3 132.00 € TTC

b- Commande de glissières de sécurité pour le pont de Chéliepeaux (glissières mixte bois/métal)

- ✓ Devis société AXIMUM 7 846.20 € HT soit 9 415.44 € TTC

c- Commande de panneaux d'affichage – (1 grand panneau et 8 petits)

- ✓ Devis société RONDINO : 4 499.16 € HT soit 5 398.99 € TTC

d- Location d'un défibrillateur semi-automatique auprès de la société ALTERDOKEO (Installation à la salle polyvalente)

- ✓ Achat du coffret, panneaux signalétiques et alimentation : 555.00 € HT soit 666.00 € TTC
- ✓ Location mensuel et maintenance du défibrillateur (engagement sur 5 ans) : 61.00 € HT soit 73.20 € TTC

e- Commande de l'application « PanneauPocket » pour un coût de 191.67 HT soit 230.00 € TTC

Les administrés pourront recevoir en temps réel sur leur téléphone des notifications dès que la Mairie publiera une nouvelle information les concernant.

f -Les travaux, Impasse de l'école, ont été exécutés par l'entreprise COLAS au mois de septembre. Une subvention au titre des CTD avait été sollicitée et n'avait pas été retenue à la réunion du Conseil Départemental de janvier 2020. La subvention sera sollicitée à nouveau au titre des CTD 2021.

g- Madame le Maire informe le conseil municipal de l'organisation du pot de départ à la retraite de Madame Bernadette BRUN, employée communal. Cette manifestation aura lieu le 17 octobre 2020 à 11H

h- Madame le Maire reprend les questions envoyées par les membres de l'opposition et y répond, elle précise qu'un règlement intérieur du conseil municipal sera voté lors de la prochaine assemblée. Il fixera toutes les mesures relatives au bon fonctionnement interne du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du 08 octobre 2020 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 15 octobre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du C.G.C.T.